

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

18 Octobre 2019

OBJET : Admissions en non-valeur du Payeur départemental.

L'an deux mille dix-neuf et le Vendredi dix-huit Octobre, à neuf heures trente, le Conseil départemental s'est assemblé en session ordinaire dans le lieu accoutumé de ses séances, sous la présidence de Madame Martine VASSAL.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Martine AMSELEM, Sylvia BARTHELEMY, Rébia BENARIOUA,
Sabine BERNASCONI, Solange BIAGGI, Jean-Pierre BOUVET, Danièle BRUNET,
Marie-Pierre CALLET, Laure-Agnès CARADEC, Sylvie CARREGA,
Corinne CHABAUD, Sandra DALBIN, Brigitte DEVESA, Anne DI MARINO,
Maurice DI NOCERA, Jean-Claude FERAUD, Gérard FRAU, Gérard GAZAY,
Bruno GENZANA, Jacky GERARD, Valérie GUARINO, Jean-Noël GUERINI,
Haouaria HADJ-CHIKH, Rosy INAUDI, Henri JIBRAYEL, Claude JORDA,
Nicolas KOUKAS, Eric LE DISSES, Lucien LIMOUSIN, Richard MALLIE,
Danielle MILON, Véronique MIQUELLY, Yves MORAINÉ, Lisette NARDUCCI,
Benoît PAYAN, Jean-Marc PERRIN, Henri PONS, Christiane PUJOL,
Marine PUSTORINO, Aurore RAOUX, Didier REAULT, Maurice REY, Denis ROSSI,
Lionel ROYER-PERREAUT, Michèle RUBIROLA, Patricia SAEZ,
Thierry SANTELLI, Evelyne SANTORU-JOLY, Josette SPORTIELLO,
Geneviève TRANCHIDA, Martine VASSAL, Frédéric VIGOUROUX

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Patrick BORE donne procuration à Danielle MILON,
Christophe MASSE donne procuration à Geneviève TRANCHIDA,
René RAIMONDI donne procuration à Frédéric VIGOUROUX

ÉTAIENT ABSENTS :

Hélène GENTE-CEAGLIO,
Nicole JOULIA,
Jean-Marie VERANI

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**SEANCE PUBLIQUE DU 18 Octobre 2019
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR(S) : M. DIDIER REAULT**

DÉLIBÉRATION

OBJET : Admissions en non-valeur du Payeur départemental.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 18 Octobre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'admettre en non-valeur la somme de 851 026,13 € dont 851 022,49 € au titre du budget général et 3,64 € au titre du budget annexe de la Direction des Maisons Enfance Famille.

Les dépenses seront imputées sur les chapitres 017 et 65 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**